



La souveraineté numérique, 20 à 30 % moins chère

Dans un contexte financier complexe et tendu pour les collectivités territoriales, et même si l'effort demandé par l'exécutif a été revu à la baisse, cet effort reste néanmoins important, avec une demande de plusieurs milliards d'euros aux collectivités. Pour y répondre, toute économie budgétaire doit être envisagée. En partie pour cela, il paraît primordial que des acteurs français, y compris ceux du secteur du numérique souverain, contribuent à l'effort budgétaire à l'échelle nationale.

Le géant Microsoft ne voit pas les choses ainsi

Après avoir récemment augmenté ses tarifs pour les particuliers (de 30 à 40 %), on apprend, dans CIO-Online, que l'éditeur américain s'est attaqué à promouvoir une nouvelle forme de contrat intitulée « Microsoft Customer Agreement » (MCA). La conséquence ? Une facture globale en hausse de 5 à 40 % pour les entreprises et administrations françaises. En général, en matière de licences, les grandes organisations passent souvent (avec Microsoft) par un contrat « Accord Entreprise », qui permet d'acheter en lot des licences pour les parcs de plus de 500 utilisateurs ou appareils. Avec MCA, l'éditeur américain remet en cause ce modèle et les prix sont susceptibles d'être réévalués tous les six mois, tout en étant soumis à la fluctuation du taux de change euro/dollar.

Des collectivités qui s'affranchissent des GAFAM

En France, certaines collectivités territoriales ont déjà fait ce choix, ce qui constitue un bon signe, notamment en matière de souveraineté numérique. Par exemple, la région Occitanie a lancé une véritable révolution numérique visant à reprendre le contrôle de ses données et de ses outils. En choisissant la souveraineté numérique, elle garantit l'hébergement de ses données en France, dans des environnements hautement sécurisés, dont certains sont recommandés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). D'autres collectivités, comme

le département de Saône-et-Loire, la commune de Ville-la-Grand ou la Métropole de Lyon, ont également opté pour cette démarche, en choisissant la plateforme collaborative française Interstis, aujourd'hui utilisée par plus de 1 500 clients et 700 000 utilisateurs.

Français, oui mais pas plus cher !

C'est une réalité : certaines personnes et/ou administrations tendent à penser que « Français = plus cher », mais c'est faux ! Selon la volonté de l'État, via le plan France 2030, trois entreprises françaises ont été retenues dans le domaine des suites collaboratives : Interstis, Wimi et Jamespot. Après une sélection rigoureuse de la BPI dans le cadre du programme d'investissement France 2030, le consortium Hexagone, dirigé par Interstis, a été retenu en 2023 pour porter ce projet de suite bureautique et collaborative souveraine. « En seulement un an, une première version fonctionnelle de la suite collaborative Hexagone a vu le jour et est désormais disponible sur le marché », indique Thomas Ballardur, cofondateur d'Interstis et chef de file du projet Hexagone.

Sur le marché actuel, la suite collaborative Hexagone propose trois offres 100 % équivalentes à celles de Microsoft 365. « Nous avons veillé à comparer plus de 80 points des offres de Microsoft », indique Nicolas Huez, cofondateur d'Interstis et également chef de file du projet Hexagone. Les offres sont les suivantes : mobilité (3,90 € HT/mois), pilotage (7,90 € HT/mois) et stratégie (10,90 € HT/mois).

En comparaison avec Microsoft 365, ces prix permettent aux administrations publiques et aux entreprises privées de réaliser des économies de l'ordre de 20 à 30 %.



Vous souhaitez davantage d'informations ?

Veillez contacter Mathieu Candel, responsable communication :
06 75 28 52 15 / mathieu.candel@interstis.fr

Ici, découvrez la solution Hexagone :
<https://eu1.hubs.ly/H0gdgflO>